

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 septembre 2011

L'Usgeres soutient la proposition des partenaires sociaux de fixer à 10% le taux du FPSPP pour 2012

L'Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (Usgeres) approuve la proposition des partenaires sociaux du CPNFP (Comité paritaire national pour la formation professionnelle) de fixer à 10 % le taux de contribution reversé par des OPCA et Opacif au FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) pour 2012.

Cette proposition de taux équilibrée et équivalente à celle de 2011 permet à la fois de poursuivre des actions ambitieuses pour la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi, tout en préservant la pérennité du Fonds dont le rôle est essentiel dans le traitement social de la crise.

« L'intention du Gouvernement de renouveler en 2012 le prélèvement par l'Etat de 300 millions d'euros sur la trésorerie du FPSPP nécessite une position ferme de l'ensemble des partenaires sociaux du champ interprofessionnel et du hors champ pour protéger les ressources du fonds en termes d'accès à la formation des salariés et des demandeurs d'emploi » souligne Alain Cordesse, Président de l'Usgeres.

C'est pourquoi l'Usgeres fait également sienne la délibération formelle qui sera adressée par les partenaires sociaux du CPNFP à Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, et Nadine Morano, ministre en charge de la Formation professionnelle, visant à refuser tout nouveau prélèvement sur la trésorerie du Fonds paritaire.

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr



L'Usgeres affirme, par ailleurs, sa volonté de poursuivre le processus de concertation entre les organisations représentatives d'employeurs et de salariés au niveau national et interprofessionnel et les organisations d'employeurs du « hors champ » afin que les ressources du Fonds soient fléchées vers des secteurs porteurs en termes d'emplois comme la santé, le sanitaire et social ou les services aux personnes.

Elle réitère enfin sa demande d'intégration des organisations d'employeurs du « hors champ » dans les trois commissions constitutives du FPSPP : CIF, professionnalisation et sécurisation des parcours professionnels.

« On ne peut plus continuer à exclure des discussions sur l'affectation des actions de formation des salariés et des demandeurs d'emploi, des organisations représentant plus de 10% de l'emploi en France » conclut Alain Cordesse.

USGERES - Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 26 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 800 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation multi professionnelle de l'économie sociale.

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr